

F42 MUNITIONS; SAUTAGE

F42B CHARGES EXPLOSIVES, P.EX. POUR LE SAUTAGE; FEUX D'ARTIFICES; MUNITIONS (compositions explosives C06B; fusées pour munitions F42C; sautage F42D) [2,5]

Schéma général

CHARGES CARACTÉRISÉES PAR LEUR		Projectiles autopropulsés, torpilles-	
FORME	1/00	roquettes, torpilles marines	15/00 à 19/00
CARTOUCHES POUR SAUTAGE	3/00	Grenades sous-marines	21/00
Amorces-détonateurs	3/10	Mines marines	22/00
FEUX D'ARTIFICE	4/00	Mines terrestres	23/00
MUNITIONS EN CARTOUCHES	5/00	Bombes aériennes.....	25/00
PROJECTILES POUR FUSILS À RESSORT		Grenades à main	27/00
OU À AIR COMPRIMÉ, POUR		Projectiles silencieux, sans fumée	
SARBACANES OU POUR ARCS	6/00	ou sans lueurs	29/00
CARTOUCHES POUR FUSILS DE CHASSE	7/00	Balles, grenades à fusil, projectiles	
MUNITIONS D'ENTRAÎNEMENT OU		d'artillerie, harpons	30/00
D'INSTRUCTION.....	8/00	FABRICATION OU DÉMONTAGE DES	
PILOTAGE, STABILISATION OU		MUNITIONS	33/00
FREINAGE DE PROJECTILES	10/00	ESSAI OU VÉRIFICATION.....	35/00
MUNITIONS CARACTÉRISÉES PAR LES		EMBALLAGE OU STOCKAGE DE	
CHARGES MILITAIRES OU LES EFFETS		MUNITIONS OU DE CHARGES	
RECHERCHÉS	12/00	EXPLOSIVES, MESURES DE SÉCURITÉ	
GUIDAGE DES MUNITIONS DANS LE		CORRESPONDANTES	39/00
TUBE D'ARME, ÉTANCHÉITÉ,		MATIÈRE NON PRÉVUE DANS LES	
LUBRIFICATION OU NETTOYAGE DU		AUTRES GROUPES DE LA PRÉSENTE	
TUBE PAR LES MUNITIONS	14/00	SOUS-CLASSE	99/00
TYPES DE MUNITION			
Types de charges militaires.....	12/00		

1/00 Charges explosives caractérisées par leur forme ou leur configuration mais ne dépendant pas de la forme de l'enveloppe

- 1/02 . Charges creuses ou profilées (cartouches de sautage avec des cavités dans la charge F42B 3/08; utilisation de perforateurs à charge creuse pour l'extraction du pétrole E21B 43/116)
- 1/024 . . comportant un écran en matière inerte, encastré dans la charge explosive [5]
- 1/028 . . caractérisées par la forme du revêtement [5]
- 1/032 . . caractérisées par le matériau du revêtement [5]
- 1/036 . . Procédés de fabrication de ces charges [5]
- 1/04 . Charges de détonateurs ne faisant pas partie de la fusée
- 3/00 **Cartouches de sautage, c. à d. enveloppes avec explosif** (mèches, cordaux détonants C06C 5/00; aspects chimiques des détonateurs, des capsules de sautage ou des amorces C06C 7/00)
- 3/02 . adaptées pour être réunies en un ensemble
- 3/04 . pour la production de gaz sous pression
- 3/06 . . avec douille réutilisable
- 3/08 . avec des cavités dans la charge, p.ex. cartouches de sautage à charge creuse
- 3/087 . Cartouches de sautage flexibles ou déformables, p.ex. sachets ou enveloppes sous forme de tuyaux souples (gargousses chargées F42B 5/38) [5]
- 3/093 . . sous forme de tapis ou de ruban [5]
- 3/10 . Amorces-détonateurs pour ces cartouches (fusées à percussion F42C 7/00; capsules fulminantes F42C 19/10; amorces électriques F42C 19/12)

Note

Le groupe F42B 3/18 a priorité sur les groupes F42B 3/103 à F42B 3/16.

- 3/103 . . Montage des têtes d'allumage dans des amorces-détonateurs; Bouchons d'étanchéité [5]
- 3/107 . . . Bouchons d'étanchéité caractérisés par le matériau utilisé [5]
- 3/11 . . caractérisées par le matériau utilisé, p.ex. pour l'enveloppe de l'amorce-détonateur ou pour les fils électriques (F42B 3/107 a priorité) [5]
- 3/113 . . déclenchées par voie optique, p.ex. par laser, par lampe-éclair [5]
- 3/117 . . déclenchées par friction [5]
- 3/12 . . Amorce-détonateur à pont
- 3/13 . . . à pont semi-conducteur [5]
- 3/14 . . Amorce-détonateur à étincelle
- 3/16 . . Amorce-détonateur à retard
- 3/18 . . Amorce-détonateur de sécurité résistant à une mise à feu prématurée provoquée par l'électricité statique ou des courants parasites
- 3/182 . . . munies d'un élément shunt [5]
- 3/185 . . . munies d'un bouchon d'étanchéité semi-conducteur [5]
- 3/188 . . . munies d'un filtre radiofréquence [5]
- 3/192 . . susceptibles d'être neutralisées au contact de l'eau [5]
- 3/195 . . Fabrication [5]
- 3/198 . . . des têtes des amorces-détonateurs électriques [5]

- 3/22 . Dispositifs pour commander ou guider l'onde de détonation, p.ex. tubes (utilisation d'écrans en matière inerte, encastrés dans la charge explosive F42B 1/024) [5]
- 3/24 . Fermetures, couvercles ou dispositifs d'étanchéité des cartouches (couvercles des cartouches de fusils de chasse F42B 7/12) [5]
- 3/26 . Dispositions pour le montage d'amorces-détonateurs; Accessoires à cet effet, p.ex. outils [5]
- 3/28 . Enveloppes des cartouches de sautage caractérisées par le matériau utilisé, p.ex. revêtements (enveloppes des amorces-détonateurs F42B 3/11) [5]
- 4/00 Feux d'artifices, c. à d. dispositifs pyrotechniques pour divertir, indiquer, illuminer ou signaler** (signalisation au moyen d'explosifs G08B; publicité par feux d'artifices G09F 13/46) [2]
- 4/02 . en forme de cartouches, c. à d. à douille, charge et amorce [2]
- 4/04 . Pétards [2]
- 4/06 . Fusées aériennes pour feux d'artifices (roquettes en général F42B 15/00) [2]
- 4/08 . . caractérisées par des barbes, des ailes, des parachutes ou des ballons [2]
- 4/10 . . caractérisées par des moyens pour séparer la pièce ou la charge de l'enveloppe sans détruire celle-ci [2]
- 4/12 . . . Séparation du parachute ou de la fusée éclairante [2]
- 4/14 . . caractérisées par plusieurs charges s'allumant successivement [2]
- 4/16 . Projectiles à main détonant par explosion à l'impact (pistolets à amorces F41C 3/06) [4]
- 4/18 . Feux d'artifices figuratifs, p.ex. pomme de pin, maison en feu, bateau de guerre, volcan [2]
- 4/20 . caractérisés par un manche ou support autre qu'une enveloppe, p.ex. tourniquet ou support en épi [2]
- 4/22 . caractérisés par des moyens pour séparer une pièce ou une charge de l'enveloppe sans détruire celle-ci (dans les fusées aériennes pour feux d'artifices F42B 4/10) [2]
- 4/24 . caractérisés par plusieurs charges s'allumant successivement (dans les fusées aériennes pour feux d'artifices F42B 4/14) [2]
- 4/26 . Fusées éclairantes; Flambeaux [2]
- 4/28 . . Fusées éclairantes à parachute (F42B 4/12 a priorité) [2]
- 4/30 . Fabrication [2]
- 5/00 Munitions à cartouche, p.ex. charges propulsives sans projectile** (munitions pour les fusils de chasse F42B 7/00; munitions pour l'entraînement ou l'instruction F42B 8/00; projectiles pour les munitions encartouchées F42B 12/00, F42B 14/00, F42B 15/00)
- 5/02 . Cartouches, c. à d. projectile et douille avec charge propulsive formant un tout
- 5/03 . . contenant plusieurs projectiles [4]
- 5/045 . . du type télescopique (F42B 5/184 a priorité) [5]
- 5/05 . . pour les canons sans recul (canons sans recul utilisant un projectile antagoniste pour équilibrer le recul F41A 1/10) [4]
- 5/067 . . Montage ou blocage de projectiles dans les douilles de cartouche (F42B 5/18 a priorité) [5]
- 5/073 . . . en utilisant un dispositif de blocage auxiliaire [5]
- 5/08 . . modifiées pour l'allumage électrique
- 5/10 . . avec balle autopropulsée
- 5/14 . . pour le marquage du détail
- 5/145 . . pour libérer des gaz, des vapeurs, des poudres, des particules ou des substances à réaction chimique (à partir de projectiles F42B 12/46, F42B 12/70) [5]
- 5/15 . . . adaptées pour créer un effet de brouillard ou de leurre, p.ex. en utilisant des paillettes anti-radar ou des corps à action infrarouge (fusées éclairantes travaillant dans l'infrarouge F42B 4/26) [5]
- 5/155 . . . Lanceurs de pots fumigènes, p.ex. montés sur des véhicules [5]
- 5/16 . . caractérisées par la composition ou les dimensions géométriques ou la forme de la charge propulsive ou de la poudre (composition chimique C06B)
- 5/18 . . Munitions sans douille; Cartouches à douille combustible [5]
- 5/184 . . . télescopiques [5]
- 5/188 . . . Procédés de fabrication de ces munitions [5]
- 5/192 . . . Douilles caractérisées par le matériau utilisé [5]
- 5/196 Revêtements [5]
- 5/24 . . pour le nettoyage; pour le refroidissement; pour la lubrification [5]
- 5/26 . Douilles (F42B 5/18 a priorité)
- 5/28 . . en métal
- 5/285 . . . constituées par l'assemblage d'au moins trois éléments [4]
- 5/29 . . . enroulées à partir de feuilles ou de bandes [4]
- 5/295 . . . comportant un revêtement [4]
- 5/297 . . . avec de la matière plastique [5]
- 5/30 . . en matière plastique
- 5/307 . . . constituées par l'assemblage d'au moins trois éléments [4]
- 5/313 tous les éléments étant en matière plastique [4]
- 5/32 . . à percussion annulaire
- 5/34 . . munies de moyens pour en modifier la longueur
- 5/36 . . modifiées pour le logement d'une amorce faisant corps avec elles
- 5/38 . Charges propulsives sans projectile, p.ex. gargousses [4]
- 6/00 Projectiles spécialement adaptés au tir sans charge propulsive explosive ou combustible, p.ex. pour sarbacanes, arcs ou arbalètes, fusils à ressort ou à air comprimé** (pour délivrer une charge hypodermique F42B 12/54; fléchettes pour les jeux d'adresse A63B 65/02; projectiles dans lesquels le ressort de projection fait partie de ceux-ci F41B 7/02) [5]
- 6/02 . Flèches; Carreaux d'arbalètes; Harpons pour les armes individuelles de tir à ressort ou à air comprimé [5]
- 6/04 . . Flèches pour le tir à l'arc (F42B 6/08, F41B 5/06 ont priorité) [5]
- 6/06 . . . Queues de flèche, p.ex. encoches, empennages [5]
- 6/08 . . Têtes de flèche; Têtes de harpon [5]
- 6/10 . Projectiles pour armes de tir à air comprimé [5]
- 7/00 Munitions pour fusils de chasse**
- 7/02 . Cartouches, c. à d. projectile et douille avec charge propulsive formant un tout
- 7/04 . . du type à grains de plomb
- 7/06 . . la douille étant faite de matière plastique
- 7/08 . . Bourres pour les cartouches de fusils de chasse

- 7/10 . . . Cartouches à balle ou chevrotine pour fusils de chasse
- 7/12 . . . Couvres de cartouches de fusils de chasse, c. à d. placés du côté du projectile (couvres de cartouches de sautage F42B 3/24) [5]
- 8/00 Munitions pour l'entraînement ou pour l'instruction** (dispositions pour réduire la portée, pour la déstabilisation ou le freinage F42B 10/00; pour la signalisation F42B 12/02; F42B 19/00 a priorité) [4]
- 8/02 . . . Cartouches [5]
- 8/04 . . . Cartouches à blanc, c. à d. cartouches sans projectiles mais contenant une charge de poudre explosive ou combustible et une amorce [5]
- 8/06 . . . pour des pistolets à amorces [5]
- 8/08 . . . Fausses cartouches, c. à d. cartouches inertes sans amorce ni charge de poudre explosive ou combustible [5]
- 8/10 . . . munies d'un dispositif de réduction de calibre [5]
- 8/12 . . . Projectiles (F42B 19/36 a priorité) [5]
- 8/14 . . . détruits en vol ou à l'impact [5]
- 8/16 . . . contenant une charge inerte sous forme de poudre ou sous forme granulaire [5]
- Note**
- Le groupe F42B 8/14 a priorité sur les groupes F42B 8/18 à F42B 8/26. [5]
- 8/18 . . . Grenades à fusil [5]
- 8/20 . . . Grenades pour mortiers [5]
- 8/22 . . . Bombes aériennes [5]
- 8/24 . . . Roquettes [5]
- 8/26 . . . Grenades à main [5]
- 8/28 . . . Mines terrestres ou marines; Grenades sous-marines [5]
- 10/00 Moyens pour influencer, p.ex. pour améliorer, les propriétés aérodynamiques de projectiles; Dispositions sur les projectiles pour la stabilisation, le pilotage, le freinage de la chute, la réduction ou l'augmentation de la portée** (F42B 6/00 a priorité; projectiles sous-calibrés munis de sabots F42B 14/00) [5]
- 10/02 . . . Dispositions pour la stabilisation [5]
- 10/04 . . . utilisant des ailettes fixes (F42B 10/22 a priorité) [5]
- 10/06 . . . Ailettes placées à l'arrière du projectile [5]
- 10/08 Projectiles du type flèche [5]
- 10/10 les ailettes étant formées par la déformation de l'enveloppe du projectile dans le tube de l'arme [5]
- 10/12 . . . utilisant des ailettes coulissant dans la direction longitudinale par rapport au projectile [5]
- 10/14 . . . utilisant des ailettes qui sont déployées après le lancement, p.ex. après la sortie du tube de l'arme [5]
- 10/16 . . . Ailettes enroulées [5]
- 10/18 . . . les ailettes étant montées sur un support, susceptible de coulisser longitudinalement [5]
- 10/20 . . . déployées par la pression des gaz de combustion, ou par des forces hydrauliques ou pneumatiques [5]
- 10/22 . . . Projectiles du type à cannelures [5]
- 10/24 . . . avec des cannelures inclinées [5]
- 10/26 . . . par rotation (F42B 10/04, F42B 10/12, F42B 10/14, F42B 10/24, F42B 14/02 ont priorité) [5]
- 10/28 . . . la rotation étant amorcée par action des gaz [5]
- 10/30 sortant des tuyères d'un moteur-fusée [5]
- 10/32 . . . Dispositions pour réduire ou augmenter la portée; Moyens pour freiner la chute de projectiles [5]
- 10/34 . . . Projectiles tubulaires [5]
- 10/36 . . . Projectiles sous forme d'aile annulaire fermée [5]
- 10/38 . . . Dispositions pour augmenter la portée (F42B 10/34 a priorité) [5]
- 10/40 . . . par la combustion d'une charge à vitesse de combustion lente, p.ex. projectiles du type à écoulement par le culot [5]
- 10/42 . . . Projectiles aérodynamiques [5]
- 10/44 Culots spécialement adaptés pour réduire la traînée [5]
- 10/46 Coiffes aérodynamiques; Pare-brise; Radômes [5]
- 10/48 . . . Dispositions pour réduire la portée; Dispositions pour la déstabilisation ou le freinage; Moyens pour freiner la chute d'un projectile (F42B 10/34 a priorité) [5]
- 10/50 . . . Volets de freinage [5]
- 10/52 . . . Coiffes [5]
- 10/54 . . . Moyens pour freiner la rotation d'un projectile [5]
- 10/56 . . . du type à parachute [5]
- 10/58 . . . du type à voilure tournante [5]
- 10/60 . . . Dispositions pour le pilotage (F42B 19/01 a priorité) [5]
- 10/62 . . . Pilotage par le déplacement de surfaces portantes [5]
- 10/64 . . . d'ailettes de pilotage [5]
- 10/66 . . . Pilotage par variation de l'intensité ou de la direction de la poussée (commande du vecteur de poussée dans les moteurs-fusées F02K 9/80) [5]
- 12/00 Projectiles ou mines caractérisés par la charge militaire, l'effet recherché ou le matériau** (F42B 6/00, F42B 10/00, F42B 14/00 ont priorité; pour l'entraînement ou l'instruction F42B 8/12, F42B 8/28; aspects autopropulsion ou guidage F42B 15/00) [5]
- 12/02 . . . caractérisés par la nature de la charge militaire ou par l'effet recherché [5]
- 12/04 . . . du type perforant [5]
- 12/06 . . . à noyau lourd ou dur; Pénétrateurs à énergie cinétique (F42B 12/16, F42B 12/74 ont priorité) [5]
- 12/08 . . . à coiffe perforante; à calotte blindée [5]
- 12/10 . . . à charge creuse ou profilée (charges creuses ou profilées en soi F42B 1/02) [5]
- 12/12 montée de façon pivotante dans son logement [5]
- 12/14 l'axe de symétrie de la charge faisant un angle avec l'axe longitudinal du projectile [5]
- 12/16 comportant un projectile ou une charge additionnels, agissant en succession sur la cible [5]
- 12/18 Charges creuses disposées en tandem [5]
- 12/20 . . . du type à explosif brisant (F42B 12/44 a priorité) [5]
- 12/22 . . . à structure de corps de fragmentation [5]
- 12/24 l'enveloppe du projectile présentant des rainures, des cannelures ou d'autres affaiblissements [5]
- 12/26 l'enveloppe du projectile étant réalisée à partir d'un élément enroulé en spirale [5]

- 12/28 l'enveloppe du projectile étant réalisée par superposition d'éléments annulaires [5]
- 12/30 Charges militaires déployant un anneau de fil d'acier se déplaçant lors de l'explosion [5]
- 12/32 l'enveloppe ou la paroi du projectile contenant un ensemble de corps individuels encastrés, p.ex. de sphères en acier [5]
- 12/34 . . s'élargissant avant ou à l'impact, c. à d. projectiles du type dum-dum ou projectiles qui prennent la forme d'un champignon [5]
- 12/36 . . pour libérer des matériaux, des corps ou des particules; pour produire une réaction chimique ou physique; pour la signalisation [5]
- 12/38 . . . du type traçant [5]
- 12/40 . . . pour le marquage de la cible, c. à d. du type à indication d'impact (F42B 12/48 a priorité) [5]
- 12/42 . . . du type éclairant, p.ex. comportant des fusées éclairantes [5]
- 12/44 . . . du type incendiaire (F42B 12/46 a priorité) [5]
- 12/46 . . . pour libérer des gaz, des vapeurs, des poudres ou des substances qui sont chimiquement réactifs (F42B 12/70 a priorité) [5]
- 12/48 fumigènes [5]
- 12/50 par dispersion [5]
- 12/52 Dispositifs explosifs combustible-air [5]
- 12/54 par implantation, p.ex. projectiles à action hypodermique [5]
- 12/56 . . . pour la libération de corps solides individuels (F42B 12/70 a priorité) [5]
- 12/58 Munitions en grappes ou munitions-cargo, c. à d. projectiles portant un seul ou plusieurs sous-projectiles (F42B 12/32 a priorité) [5]
- 12/60 les sous-projectiles étant éjectés radialement [5]
- 12/62 les sous-projectiles étant éjectés dans une direction parallèle à l'axe longitudinal du projectile porteur [5]
- 12/64 les sous-projectiles étant du type chevrotines ou du type fléchettes [5]
- 12/66 Boulets ramés, c. à d. les sous-projectiles étant reliés les uns aux autres par des chaînes ou des dispositifs analogues [5]
- 12/68 Projectiles porte-filins, p.ex. pour le sauvetage (harpons F42B 30/14) [5]
- 12/70 pour la libération de paillettes antiradar ou de matériaux à émission infrarouge (cibles à réflecteur radar, cibles actives à émission infrarouge F41J 2/00; surfaces réfléchissantes pour radar H01Q 15/14) [5]
- 12/72 . caractérisés par le matériau utilisé (traitement thermique des obus explosifs C21D 9/16) [5]
- 12/74 . . pour le noyau ou le corps solide [5]
- 12/76 . . pour le boîtier ou l'enveloppe [5]
- 12/78 . . . pour les chemises de balles pour armes à feu individuelles [5]
- 12/80 . . . Revêtements [5]
- 12/82 pour diminuer la friction [5]
- 14/00 Projectiles caractérisés par des dispositions pour les guider à l'intérieur du canon, pour rendre étanche la surface de contact entre le projectile et le canon, pour lubrifier ou nettoyer le canon [5]**
- 14/02 . Ceintures de guidage; Ceintures de rotation (F42B 14/04 a priorité) [5]
- 14/04 . Moyens de lubrification dans les projectiles (revêtements pour diminuer la friction F42B 12/82) [5]
- 14/06 . Projectiles sous-calibrés munis de sabots; Sabots pour ces projectiles [5]
- 14/08 . . Sabots contenant une charge propulsive; Enlèvement de sabots par la combustion des éléments pyrotechniques ou par la pression des gaz propulsifs (dispositions sur les tubes d'arme pour séparer les sabots F41A 21/46) [5]
- 15/00 Projectiles autopropulsés, p.ex. roquettes; Missiles** (F42B 10/00, F42B 12/00, F42B 14/00 ont priorité; pour l'entraînement ou l'instruction F42B 8/12; torpilles-roquettes F42B 17/00; torpilles marines F42B 19/00; véhicules spatiaux B64G; ensembles fonctionnels de propulsion par réaction F02K) [4]
- 15/01 . Dispositions pour le guidage ou le pilotage sur les projectiles autopropulsés ou les missiles (commande de vol pour avions B64C; systèmes de guidage autres que ceux uniquement installés à bord F41G 7/00, F41G 9/00; localisation en utilisant des ondes radio ou d'autres ondes G01S; commande de vol en général G05D 1/00; aspects calcul G06) [5]
- 15/04 . . utilisant un fil, p.ex. pour le guidage des roquettes sol-sol
- 15/08 . pour le transport d'appareils de mesures (adaptations à la météorologie G01W 1/08)
- 15/10 . Missiles n'ayant qu'une trajectoire aérienne
- 15/12 . . Missiles balistiques intercontinentaux (F42B 15/01 a priorité) [4]
- 15/20 . Missiles ayant une trajectoire commençant au-dessous de la surface de l'eau (ayant des dispositifs de propulsion additionnels pour trajectoire sous-marine F42B 17/00)
- 15/22 . Missiles ayant une trajectoire finissant au-dessous de la surface de l'eau (ayant des dispositifs de propulsion additionnels pour trajectoire sous-marine F42B 17/00)
- 15/34 . Protection contre la surchauffe ou l'irradiation, p.ex. boucliers thermiques; Dispositions particulières pour le refroidissement [5]
- 15/36 . Moyens de liaison entre le moteur-fusée et le corps d'une roquette; Raccords pour relier les différents étages d'une roquette; Moyens de désassemblage [5]
- 15/38 . . Eléments explosifs en forme d'anneaux pour la séparation des différentes parties d'une roquette [5]
- 17/00 Torpilles-roquettes, c. à d. missiles munis de moyens de propulsion indépendants pour leur trajectoire aérienne et sous-marine** (F42B 12/00 a priorité)
- 19/00 Torpilles marines, p.ex. lancées de bâtiments de surface ou de sous-marins** (ayant des dispositifs de propulsion additionnels pour trajectoire aérienne F42B 17/00); **Mines marines ayant des moyens de propulsion autonomes** (F42B 12/00 a priorité; moyens de lancement F41F; localisation en utilisant des ondes radio ou d'autres ondes G01S; systèmes d'autoguidage du cap G05D 1/00; direction ou calculateurs de lancement G06G)
- 19/01 . Commandes des gouvernes
- 19/04 . . de profondeur
- 19/06 . . de direction
- 19/08 . . avec dispositifs antirouls ou antitangage
- 19/10 . . télécommandées, p.ex. par son ou radio (systèmes de guidage par fil F41G 7/32)

- 19/12 . Propulsion spécialement adaptée pour les torpilles (propulsion marine en général B63H)
- 19/14 . . par moteurs à gaz comprimés
- 19/16 . . . du type à cylindres
- 19/18 . . . du type à turbine
- 19/20 . . . caractérisés par la composition des gaz de propulsion; Production ou réchauffage de ces gaz dans la torpille
- 19/22 . . par moteurs à combustion interne
- 19/24 . . par moteurs électriques
- 19/26 . . par propulsion à réaction
- 19/28 . . avec dispositifs pour supprimer la visibilité du sillage
- 19/30 . . avec commande du temps de la propulsion
- 19/36 . adaptées à l'emploi pour exercices, p.ex. indiquant la position ou la trajectoire
- 19/38 . . avec moyens pour faire faire surface à la torpille en fin de parcours
- 19/40 . . . par expulsion de lest liquide
- 19/42 . . . par expulsion de lest solide
- 19/44 . . . par augmentation du déplacement de la torpille
- 19/46 . adaptées au lancement par avion
- 21/00 Grenades sous-marines** (F42B 12/00 a priorité; pour l'entraînement ou l'instruction F42B 8/28; sous l'aspect mouillage des grenades B63G)
- 22/00 Mines marines, p.ex. mouillées par bâtiments de surface ou par sous-marins** (F42B 12/00 a priorité; pour l'entraînement ou l'instruction F42B 8/28; mouillage ou dragage des mines B63G)
- 22/02 . Mines de contact (fusées de contact F42C 7/02)
- 22/04 . Mines à influences, p.ex. par action magnétique ou acoustique
- 22/06 . Mines de fond
- 22/08 . Mines dérivantes (avec moyens de propulsion F42B 19/00)
- 22/10 . Mines à orin
- 22/12 . . à immersion fixe
- 22/14 . . à immersion variable
- 22/16 . . . par utilisation de dispositifs mécaniques, p.ex. sonde et flotteur
- 22/18 . . . par utilisation de dispositifs hydrostatiques
- 22/20 . . . par utilisation d'une commande magnétique ou acoustique de l'immersion
- 22/22 . comportant un dispositif pour se couler
- 22/24 . Disposition des mines en champs de mines ou en barrages (filets de barrage pour la défense des ports F41H 11/05)
- 22/42 . avec dispositifs antidragage, p.ex. électriques
- 22/44 . adaptées pour être mouillées par aéronef
- 23/00 Mines terrestres** (F42B 12/00 a priorité; pour l'entraînement ou l'instruction F42B 8/28)
- 23/04 . antvéhicules [5]
- 23/08 . . non métalliques [5]
- 23/10 . antipersonnel [5]
- 23/14 . . non métalliques [5]
- 23/16 . . du type projectile, c. à d. dont la détonation se produit après éjection du sol (fusées pour initier l'éjection d'une mine F42C 1/09) [5]
- 23/24 . Parties constitutives
- 25/00 Bombes aériennes** (F42B 10/00, F42B 12/00 ont priorité; pour l'entraînement ou l'instruction F42B 8/12) [5]
- 27/00 Grenades à main** (F42B 12/00 a priorité; pour l'entraînement ou l'instruction F42B 8/12)
- 27/08 . à manche
- 29/00 Projectiles silencieux, sans fumée ou sans lueurs, lancés par leur propre agent propulseur explosif**
- 30/00 Projectiles non prévus ailleurs, caractérisés par la catégorie ou le type de munitions, p.ex. par le lanceur ou l'arme utilisés** (F42B 10/00, F42B 12/00, F42B 14/00 ont priorité) [5]
- 30/02 . Balles pour armes à feu individuelles [5]
- 30/04 . Grenades à fusil [5]
- 30/06 . . Pièges à balle ou décélérateurs de balle pour les grenades à fusil [5]
- 30/08 . Projectiles d'artillerie, p.ex. obus [5]
- 30/10 . . Obus de mortiers [5]
- 30/12 . . . avec la possibilité d'ajouter des charges propulsives; avec la possibilité de faire varier la longueur [5]
- 30/14 . Harpons (pour les armes individuelles de tir à ressort ou à air comprimé F42B 6/02) [5]
- 33/00 Fabrication de munitions; Démontage de munitions; Appareils à cet effet** (F42B 5/188 a priorité; procédés de fabrication de charges creuses F42B 1/036; fabrication d'amorces-détonateurs de cartouches de sautage F42B 3/195)
- 33/02 . Remplissage des cartouches, des projectiles ou des fusées; Introduction de charges propulsives ou explosives
- 33/04 . Montage ou extraction des amorces des fusées ou des charges
- 33/06 . Démontage des fusées, des cartouches, des projectiles, des roquettes ou des bombes (F42B 33/04 a priorité)
- 33/10 . Reconditionnement des douilles après usage
- 33/12 . Sertissage des cartouches de fusils de chasse
- 33/14 . Traitement de surface des cartouches ou des douilles
- 35/00 Essai ou vérification des munitions**
- 35/02 . Calibrage, triage, équilibrage ou raccourcissement de cartouches ou de projectiles
- 39/00 Emballage ou stockage de munitions ou de charges explosives; Mesures de sécurité à cet effet; Bandes-chargeurs; Sacs à cartouches**
- 39/02 . Sacs à cartouches; Cartouchières
- 39/08 . Bandes-chargeurs
- 39/10 . . Machines pour le chargement ou l'extraction des cartouches sur les bandes de chargement
- 39/14 . Dispositions sur les emballages ou les munitions pour leur protection contre un incendie ou une explosion (F42B 39/20 a priorité) [5]
- 39/16 . . Dispositifs d'extinction d'incendie [5]
- 39/18 . . Ecrans thermiques; Isolation thermique [5]
- 39/20 . Emballages ou munitions munis de soupapes pour équilibrer la pression; Emballages ou munitions munis de bouchons pour réduire la pression, p.ex. de bouchons fusibles [5]
- 39/22 . Blocage des munitions dans leurs emballages de transport [5]
- 39/24 . Dispositions pour amortir les chocs dans les emballages [5]
- 39/26 . Emballages ou conteneurs pour enfermer plusieurs munitions, p.ex. des cartouches (F42B 39/14 à F42B 39/24, F42B 39/28 ont priorité) [5]

F42B

- 39/28 . Râteliers à munitions, p.ex. sur véhicules [5]
- 39/30 . Conteneurs pour détonateurs ou fusées (F42B 39/14, F42B 39/20 ont priorité) [5]

99/00 Matière non prévue dans les autres groupes de la présente sous-classe [8]